

Fonds d'investissement

Nature et but du financement

Par son fonds d'investissement, **CCF SA** intervient avec pour but principal de renforcer le tissu économique du canton du Valais, prioritairement sous forme de prêts susceptibles d'être postposés, pour un montant au minimum de Fr. 100'000.- et au maximum de Fr. 2'000'000.-.

Une prise de participation est également possible dans certains cas.

Plus spécifiquement, le fonds intervient :

- > dans des entreprises jeunes ou bien établies, saines, en développement et dont la direction en place est sérieuse (capital développement),
- > dans des entreprises qui font l'objet d'une reprise par leurs cadres ou par une partie des actionnaires les plus motivés (management buy out – capital transmission).

Le financement est ouvert à tous les domaines d'activité, priorité étant donnée à des entreprises innovantes et créatives.

Le fonds intervient exclusivement dans des sociétés qui ont leur siège social en Valais et qui favorisent la création d'emplois en Valais.

En aucun cas le fonds ne participe à des opérations d'assainissement d'entreprises en difficulté.

Exigences structurelles relatives aux entreprises bénéficiaires

Le fonds n'intervient que dans les entreprises qui remplissent cumulativement les conditions suivantes :

- > constituées sous forme de personnes morales,
- > étant en phase de croissance,
- > qui acceptent de transmettre les informations nécessaires permettant une juste appréciation de la marche des affaires de la société.

Conditions spécifiques

Outre leur conformité avec la politique d'investissement de **CCF SA**, les critères fondamentaux suivants sont déterminants pour la sélection des projets :

- > validation d'un business plan,
- > validation du management,
- > remise des informations selon la check-list des prestations financières,
- > acceptation des modalités ou des conditions de sortie fixées d'un commun accord.

Les entreprises dont les collectivités publiques ont financé plus de 50% du capital-actions, directement ou indirectement ne peuvent pas bénéficier de ce financement.

Timing

La société est créée et ses produits ont reçu un accueil positif du marché, laissant entrevoir de bonnes perspectives commerciales.

Sortie

Les modalités sont convenues au cas par cas, avec un délai de remboursement / sortie de 5 à 10 ans.